



TARIFS DE MEDIATION - En vigueur à compter du 1er mai 2022

FORFAIT incluant l'organisation, la préparation de la médiation et la première réunion plénière

Par particulier

500 € HT
soit 600 € TTC

Par entreprise

800 € HT
soit 960 € TTC

Dans la limite de 3000 € HT soit 3600 € TTC en cas de parties multiples

Réunions suivantes : tarif horaire

Par particulier

120€ HT / heure
soit 144 € TTC /heure

Par entreprise

180 € HT / heure
soit 216 € TTC / heure

Dans la limite de 600 € HT/ heure soit 720 € TTC / heure en cas de parties multiples

Frais de déplacement

Forfait sur zone Alsace de 100 HT € par déplacement, temps de déplacement inclus

Frais d'ouverture de dossier pour une médiation conventionnelle

Par particulier en demande : 80 €

Par entreprise en demande : 160 €

Les frais restent acquis à l'ASM quelles que soient les suites réservées à cette demande.

Sont considérées comme Entreprises

- Sociétés commerciales
- Entreprises individuelles
- Professions libérales
- SCI hors familiales
- Associations

Sont considérés comme Particuliers

- Personnes physiques dans leurs litiges d'ordre personnel
- SCI familiales
- Micro-entreprises

L'ASM pratique la comédiation sans coût supplémentaire pour les parties